

Séance du 15 novembre 2018

Présidence de M. Martino Rizzello, président

« Plan directeur du stationnement » (2018/P14)

Rapporteur : M. Christophe Ming

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 14/2018, du 31 mai 2018, concernant le « Plan directeur du stationnement »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU le document commun des 2 commissions, Plan directeur de stationnement et Initiative populaire place du Marché,

d é c i d e

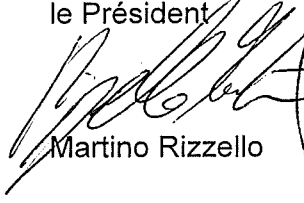
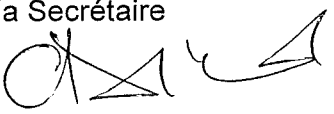
- de prendre acte du Plan directeur de stationnement qui définit les orientations stratégiques à l'horizon 2030.
- d'adopter les objectifs de la politique du stationnement (chap. 3.1 du rapport de synthèse, p. 18) :
 - Maintenir une bonne accessibilité globale et locale tout en diminuant les nuisances liées au trafic motorisé ;
 - Favoriser le système de transports combinant transports publics et mobilité douce et maîtriser le transport individuel motorisé ;
 - Viser un report modal du transport individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce ;
 - Viser une amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores ainsi que le respect des normes correspondantes découlant de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) et sur la protection contre le bruit (OPB) ;
 - *Pour le stationnement des pendulaires* : report modal des pendulaires avec proposition d'une offre en stationnement au plus proche du domicile pour maximiser l'usage des TP ;
 - *Pour le stationnement des visiteurs/clients* : concentration du stationnement visiteur dans les zones et parkings qui leur sont destinés et en adéquation avec le schéma d'accessibilité ;
 - *Pour le stationnement des habitants* : répondre au besoin de stationnement des habitants avec encouragement au changement modal.

- d'adopter le schéma directeur à l'horizon 2030 détaillé au chap. 3.3 du rapport de synthèse (p. 24 et p. 25) et d'harmoniser les durées de stationnement dans les zones les plus centrales de Vevey ainsi que les quadrants Plan-Dessus, Plan-Dessous et Veille-Ville à une durée minimale de 2 heures.

Ainsi délibéré en séance du **15 novembre 2018**.

Adopté, tel qu'amendé, à une large majorité (2 avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le **19 novembre 2018**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY	
le Président	la Secrétaire
	
Martino Rizzello	Carole Dind

